





## JMO EQUITATION

4 chemin de l'étrille  
78320 LEVIS SAINT-NOM

### CONTRAT D'INSCRIPTION 2019/2020

<b>NOM / PRENOM</b>		<b>Responsable légal :</b>
<b>Date de naissance</b>	/ /	Né(e) le : / /
<b>Adresse postale</b>		
<b>Responsable légal</b>		
<b>Téléphone</b>		
<b>Adresse email</b>		@

Je soussigné(e), atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente du présent contrat.

- Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'article L. 321-4 du Code du sport, de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels je peux être exposé(e) dans le cadre de la pratique de l'équitation.
- J'ai été informé que la souscription d'une licence implique la collecte de mes données personnelles par le club et par la FFE pour l'exécution des services dont je bénéficie.
- En souscrivant une licence, j'ai pris connaissance et j'accepte la politique de confidentialité de la FFE accessible à l'adresse [www.ffe.com/rgpd](http://www.ffe.com/rgpd).
- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'assurance responsabilité civile et individuelle accident offertes par la licence FFE, ainsi que des modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires, sur ma page cavalier depuis le site [www.ffe.com](http://www.ffe.com) et sur [www.pezantassure.fr](http://www.pezantassure.fr).
- Je reconnais avoir parfaitement conscience de la différence d'indemnisation entre les garanties d'assurance de base offertes dans la licence FFE et les garanties complémentaires payantes proposées.
- J'accepte que mes coordonnées soient communiquées aux partenaires de la FFE et qu'ils puissent me faire parvenir des informations.
- J'accepte d'être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.
- J'accepte l'utilisation de mon image par le club dans le cadre de la pratique de mes activités équestres.
- J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du centre équestre affiché au bureau.

« Lu et approuvé »

FAIT A :

DATE ET SIGNATURE :

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1. Inscription

L'inscription est valable pour la saison 2019 / 2020.

### 2. Tarifs

Les prix des prestations proposées par le club sont affichés dans l'établissement et s'entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation. Ces tarifs pourront faire l'objet de modifications consultables par voie d'affichage, sur le site du club ou transmises au cavalier par email et/ou par courrier.

### 3. Licence FFE et assurances

Le club est adhérent de la FFE et à ce titre peut proposer à ses cavaliers de souscrire une licence fédérale pratiquant ou compétition. La licence pratiquant permet de passer les examens fédéraux et de bénéficier de réductions ou tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des Avantages Licence. La licence compétition permet de participer aux compétitions fédérales.

Tout licencié ayant renseigné son adresse email peut recevoir Le Mel Cavalier FFE et disposer d'un accès privilégié sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com) grâce à sa Page Cavalier FFE.

La pratique de l'équitation peut exposer un cavalier à des risques d'accident et/ou de dommages corporels. A ce titre, il est vivement recommandé au cavalier de souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance individuelle accident. La licence FFE permet de bénéficier gratuitement d'une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par le cavalier, ainsi que d'une assurance individuelle accident pour les dommages subis par le cavalier. Le montant des garanties est détaillé et consultable sur ma Page Cavalier FFE depuis le site [www.ffe.com](http://www.ffe.com) ou sur [www.pezantassure.fr](http://www.pezantassure.fr). Le cavalier s'engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la souscription d'assurances complémentaires permettant une meilleure couverture.

### 4. Règlement Intérieur

Le cavalier et ses accompagnateurs s'engagent à respecter le règlement intérieur applicable au sein du club et affiché au bureau. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, voire même à l'exclusion.

### 5. Protection des données personnelles

L'établissement équestre dispose d'un fichier informatique recensant des données fournies par les clients qui y ont expressément consentis. Ce fichier a pour finalité la gestion des activités quotidiennes de l'établissement et notamment l'organisation des leçons d'équitation, la vie quotidienne de l'établissement équestre, l'inscription aux stages et compétitions sportives, etc.

Seules les personnes ayant des fonctions de secrétariat et d'encadrement au sein de l'établissement ont accès à ces données dans le cadre de leur mission.

Les données sont conservées 5 ans après la fin de la relation contractuelle. Toute personne ayant fourni des données personnelles dispose directement auprès de l'établissement d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Il peut exercer ses droits par l'envoi d'un simple courriel à l'adresse mail de l'établissement : [jmo@harasdelagire.fr](mailto:jmo@harasdelagire.fr)

### 6. Droit à l'image

Le cavalier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par le club. Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement au club le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion des activités du club sur son site Internet, des flyers ou sur tout support existant ou à venir sur le territoire français. Toute personne s'opposant à la captation et/ou l'utilisation de son image doit expressément en informer le club.

### 7. Modalités de remboursement

Tout cavalier arrivé en retard ne pourra en aucun cas prétendre rattraper ce retard ou obtenir une réduction.

Toute activité « à la carte » non décommandée au minimum 7 jours à l'avance reste due en intégralité.

Les prestations payées à l'avance ne sont pas remboursables, sauf dans les cas suivants :

- Sous réserve des places disponibles et de pouvoir justifier d'un motif médical ou professionnel, le cavalier momentanément empêché de venir à ses cours pourra demander à reporter ceux-ci à une date ultérieure.
- Pour tout autre motif, la demande sera étudiée par le club, qui se réserve le droit de refuser le remboursement.